

**Décision n° 2023-42 modifiant la décision n° 2022-1 du 3 janvier 2022 portant nomination du secrétaire général du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

Le président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision du 10 février 2021 portant nomination du secrétaire général du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision n° 2022-1 du 3 janvier 2022 portant nomination du secrétaire général du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 3 janvier 2022 susvisée, après les mots « à compter du 3 janvier 2022 » sont ajoutés les mots « et jusqu'à la date d'expiration du mandat qu'il tient de la décision du 10 février 2021 portant nomination du secrétaire général du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (10 février 2025) ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le **17 NOV. 2023**

Le président par intérim  
signé  
Stéphane LE BOULER